

COMPTE-RENDU COMITÉ DE QUARTIER CENTRE HISTORIQUE/LES COTEAUX

14 SEPTEMBRE 2017

HABITANTS PRÉSENTS : Mesdames Murat, Lathelize, Tocanne ;
Madame Huet, référente des habitants du Centre historique ;
Messieurs Mouty, Feyniot, Bresnu, Lathelize, Gavanou,
Rebmeister, Blanco ;
Monsieur Lecot, référent des habitants des Coteaux: excusé.

ÉLUS PRÉSENTS : Mesdames Gaultier et Sautreau, conseillères municipales ;
Madame Berton, conseillère municipale et élue référente du
quartier Centre historique ;
Monsieur Le Maire Arnaud de Bourrousse ;
Messieurs Doll, Millot, Seillan, maire-adjoints ,
Monsieur Bossis, conseiller municipal ;
Monsieur Lombard, conseiller municipal et élu référent du
quartier Les Coteaux.

ADMINISTRATIF PRÉSENT : Christophe Douay, directeur du centre technique municipal.

I. INTRODUCTION

Monsieur Doll remercie les habitants présents et propose un tour de table pour se présenter. Il donne ensuite la parole à Madame Sautreau pour le déroulement de l'ordre du jour.

Monsieur Doll fait un récapitulatif des travaux réalisés et en cours dans le quartier du Centre historique.

Les travaux ont débuté en juillet 2013 avec l'assainissement des rues Gabriel Péri et de Bezons pour se terminer en septembre 2014 par le pavage et la pose du mobilier urbain. Les travaux se sont poursuivis dans la rue du Moulin entre avril et juillet 2015 et du 14 juin au 25 août 2017 dans la rue Gabriel Péri, tronçon entre la rue du Moulin et la rue des Clos, avec le remplacement des canalisations de gaz.

A compter du 18 septembre, des travaux de comblement des carrières seront entrepris dans la rue Gabriel Péri, entre le n°98 et le n°106. Ces travaux seront suivis de l'enfouissement des réseaux aériens et de la réhabilitation de l'éclairage public

rue Gabriel Péri, dans la portion rue du Moulin/rue des Clos, et rue Louis Leroux.
Fin des travaux : courant 2018.

Projet Cap Jeunes

Ce bâtiment, ancien accueil de loisirs, a fermé en décembre 2014 suite à la découverte de fissures dans la structure. Les travaux s'élevant à plus de 200 000 euros, la ville a décidé de céder le site. Les négociations sont en cours.

II. ORDRE DU JOUR

- Sécurité
- Travaux et voirie
- Transport
- Environnement
- Questions diverses

> SÉCURITÉ

Rue Victor Hugo

Il y a de nombreux cambriolages dans les résidences et véhicules ; et des accidents corporels et véhicules endommagés. Par ailleurs, la vitesse est excessive. Certains poids lourds ne respectent pas les interdictions de circulation et entraînent de graves problèmes, notamment dans le virage à l'angle des rues de l'abreuvoir et Victor Hugo. Est-il possible de mettre en place une vidéosurveillance ?

Monsieur Millot explique que la mise en place de caméras nécessite une longue procédure technique et déclarative. Avant d'envisager le déploiement d'une nouvelle phase d'installation, la ville doit régler le transfert des images sur un centre de supervision urbaine actif en direct 24h/24. Les modalités de ce transfert sont en cours d'analyse.

Rue Gabriel Péri

L'intersection rue de Bezons/rue Gabriel Péri est dangereux. Les véhicules roulent trop vite et mettent en danger les personnes dans le virage avant l'église.

Comme l'année dernière, Monsieur Millot précise qu'il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs en zone 20, ni de radars répressifs.

Dans la partie haute de la rue Gabriel Péri, des véhicules empruntent la rue à contre-sens, malgré le sens interdit.

Cela se produit également dans la rue du Moulin. En raison des travaux dans la rue Gabriel Péri, le sens de circulation de la rue du Moulin est inversé. Les week-ends, la rue Gabriel Péri est ouverte à partir de la rue des Clos et les véhicules remontent ainsi la rue du Moulin qui est en sens interdit pendant la durée des travaux.

Route de Chatou

Régulièrement, à la sortie des résidences Val Eglantine et Monceau, des voitures garées sur le trottoir gênent la visibilité. Serait-il possible d'installer des piquets ou des plots pour empêcher le stationnement ?

Monsieur Millot répond que le Centre technique municipal étudiera cette proposition.

Rue Victor Hugo

Les abords de l'école du Parc I et II sont inaccessibles à l'heure de la rentrée des classes : des voitures stationnent sur les trottoirs ou en plein milieu de la rue pour déposer les enfants.

Ce phénomène est récurrent devant chaque école. Depuis le plan Vigipirate, la situation s'est accrue en raison de la réquisition des places de stationnement.

> TRAVAUX / VOIRIES

RD 321

Le dossier de la déviation de la RD 321 a-t'il avancé ?

Oui, le dossier de la RD 321 avance. Un relevé topographique a été réalisé. Il a permis de soumettre le tracé au Conseil départemental qui a prodigué des conseils d'aménagements (virages et gabarits).

Une étude de circulation a été menée. Celle-ci a mis en évidence les effets bénéfiques de cette déviation, notamment la suppression de la circulation de transit. Le financement de la RD ne sera pas assuré par le Conseil départemental. La ville devra négocier avec l'aménageur du secteur des Champs Rogers, ZAC et Montoir, pour qu'il finance ces travaux.

La route de Chatou est une départementale. Après les travaux en cours sur la RD311, la ville pourra envisager la réfection des trottoirs et l'enfouissement des réseaux. Tout cela fait partie d'un projet global. L'avancement est ralenti depuis la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) qui comporte maintenant 20 villes.

Quai Charles de Gaulle

Le quai Charles de Gaulle a été très endommagé par les inondations de juin 2016. Cette voirie intercommunale relève de la compétence de la CAGBS (entretien et gros travaux).

Un diagnostic de la chaussée a été réalisé en août 2017. Les conclusions de cette étude préconisent des travaux nécessaires à la remise en état de la voie. Une réunion de travail entre la ville et la CASGBS est programmée fin septembre pour aborder la question des travaux.

Rue du Moulin

Pourrait-on envisager de descendre la rue du Moulin (sens rue du Général Leclerc>rue Gabriel Péri) et pouvoir tourner à gauche ou à droite sur la rue Gabriel Péri. .

Monsieur le Maire répond que cette suggestion sera étudiée.

> ENVIRONNEMENT

Rue Gabriel Péri

Monsieur Bossis informe que la balayeuse, accompagnée de souffleurs, passe toutes les semaines dans la rue Gabriel Péri.

Désherbage

L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires oblige le désherbage à la main et le nombre d'agents est limité pour s'occuper des 30 km de voirie.

Déchets

Les déchets ménagers, poubelles et autres détritrus, traînent à longueur de semaine dans les rues du Centre historique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est démunie par le manque de civisme. La justice se révèle inefficace.

Club du Soleil

Ce poumon vert de 1,3 ha qui se trouve en zone N est un ancien club de naturalistes mondialement connu.

La ville l'a racheté en 2010 pour 900 000 €. Beaucoup de rumeurs infondées courent sur ce lieu. Un groupe de travail, dirigé par Madame Gaultier, œuvre depuis deux ans sur sa destination. Rien n'est arrêté à ce jour. L'accès n'est pas sécurisé et le stationnement impossible. Il n'est donc pas envisageable d'y recevoir du public.

La ville devra modifier le PLU et rendre constructible le terrain, mais elle ne peut se permettre financièrement de garder ce bien en l'état et il est impératif que celle-ci rentre dans son investissement.

La ville a malgré tout ouvert la Cour du Soleil pendant les journées du patrimoine (JEP).

La semaine précédant les JEP, une équipe composée d'élus et d'habitants de Carrières-sur-Seine ont assuré le débroussaillage et le nettoyage de cette cour.

> QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique

Monsieur Doll informe que le déploiement se poursuit dans la zone qui s'étend de la mairie aux quais, puis du côté gauche de la rue Gabriel Péri en descendant. Les raccordements sont prévus pour fin 2017. Vous pouvez consulter les renseignements et les plans en couleur et par quartier sur le site de la ville www.carrieres-sur-seine.fr rubrique aménagement > Fibre optique.

Bornes électriques

**Est-il prévu d'installer dans la ville des bornes pour recharger les véhicules électriques.*

Monsieur Millot répond que cette installation n'est pas prévue pour le moment.

Concours illuminations

Avant de conclure cette réunion, Madame Sautreau annonce une nouveauté pour les fêtes de fin d'année : un concours de façades illuminées. De très beaux lots seront attribués au premier de chaque catégorie (pavillon et collectif). A vos guirlandes !

III. CONCLUSION

Madame Sautreau informe que, tout au long de l'année, chacun peut poser des questions ou faire part de suggestions dans le but d'améliorer la vie de votre quartier, à l'adresse comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire propose de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.